



SENIORS CONCEPT

Règlement de l'appel à projets

2014-2015

PREAMBULE

En France, les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus sera multiplié par 4 en 40 ans passant de 1,4 à 4,8 millions d'ici à 2050. Une telle mutation démographique pose différentes questions liées à l'adaptation de notre société. Elle offre également de nouvelles perspectives de développement économique. En effet, il s'agit de créer, grâce aux différentes technologies, des produits et des services pour les seniors, dès à présent, afin de permettre à tous de profiter, dans les meilleures conditions sociales et économiques, de ce formidable progrès qu'est l'allongement de l'espérance de vie.

1. LA SILVER ECONOMIE : ELEMENTS DE DEFINITION

La Silver économie est l'économie au service des seniors.

Comme son nom l'indique, elle n'est pas un « marché » mais une « économie » transversale qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés (logement, transport, santé...). De ce fait, il s'agit d'un secteur économique englobant la production de biens et services spécifiques aux seniors.

Le public cible est très large. Il peut être réparti en trois catégories :

- Les seniors dits « actifs » : souvent assimilée aux 60 - 75 ans, cette catégorie constitue le segment le plus important de la Silver économie en taille de marché. Le mode de consommation de ces derniers reste relativement proche de celui des 25 – 60 ans. La différence réside dans leur plus grande disponibilité. Cette catégorie est aussi la cible principale pour des produits et services permettant d'anticiper les risques en termes de santé.
- Les seniors dits « fragiles » : la fragilité est définie comme un état de santé vulnérable dû à une réduction des réserves fonctionnelles des systèmes physiologiques de l'organisme. Elle est très liée au vieillissement biologique, auquel s'ajoute l'apparition des maladies chroniques. La fragilité n'empêche pas de consommer mais nécessite un accès à une offre de biens et services adaptée aux limitations physiques ou cognitives (évolution des dispositifs de dépistage, prévention et alerte).
- Les seniors dits « dépendants ou en perte d'autonomie » : ils ont besoin d'être aidés pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requièrent une surveillance régulière. Ils peuvent vivre à domicile ou en Ehpad. Au vu des projections du nombre de dépendants, les besoins en biens et en services adaptés vont croître au cours des prochaines décennies. Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie devient ainsi un souci majeur, d'autant plus qu'il est souhaité par la majorité des individus.

L'enjeu est majeur : il s'agit de **permettre et d'encourager les innovations qui vont nous accompagner dans notre avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie.**

2. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

a. La Silver économie identifiée comme une filière industrielle d'avenir pour la France

Convaincu par le potentiel des entreprises françaises dans ce domaine, l'État souhaite accompagner les entreprises pour défendre leur savoir-faire et leur compétitivité sur le marché international. De cette volonté est née la Silver économie qui a été officiellement lancée le 24 avril 2013.

Afin d'organiser la filière, un contrat a été mis en place et signé le 12 décembre 2013. L'objectif est de créer un écosystème national et régional. Il s'articule autour de 6 axes visant à :

- Créer les conditions d'émergence d'un grand marché de la Silver économie : faciliter la rencontre de l'offre et la demande au niveau régional
- Favoriser le développement d'une offre compétitive
- Exporter les produits et les technologies de la Silver économie
- Professionnaliser les acteurs de la Silver économie
- Communiquer positivement sur les âgés et « le bien vieillir » auprès du grand public et des distributeurs
- Créer des innovations dans le champ de la Silver économie

b. Le contexte régional lié à la mise en place de la stratégie régionale d'innovation

La SRI Rhône-Alpes est le fruit d'un travail collaboratif entre de nombreux acteurs du territoire. Elle est fondée sur les besoins sociétaux, les nouveaux usages et les applications sur des marchés. Elle s'articule autour de 7 domaines de spécialisation intelligente (DSI), construits sur la base de la mobilisation des technologies clés en Rhône-Alpes dans le but de répondre aux grands enjeux d'avenir.

S'il n'y a pas de DSI spécifique à la Silver économie, 2 DSI peuvent être en lien. Il s'agit :

- DSI Médecine et soins personnalisés pour les maladies infectieuses et chroniques
- DSI Technologies numériques et systèmes bienveillants

Les DSI étant les priorités d'investissement jusqu'à 2020 et en phase avec les priorités définies par l'Union européenne, la volonté est de favoriser les compétences croisées.

Parallèlement, les Départements de l'Isère et de la Loire se mobilisent pour le développement de l'innovation en prévention/santé/autonomie et de la Silver économie en Rhône-Alpes, autour d'une démarche collective ayant vocation à être élargie aux autres départements rhônalpins impliqués sur cette thématique. L'objectif étant de développer une filière Silver économie à l'échelle régionale.

c. Un département de la Loire très impliqué dans le développement de la Silver économie

Le Département de la Loire s'est saisi de cette problématique dès 2008 en identifiant l'économie des seniors comme axe prospectif stratégique dans le cadre du Système d'Intelligence Économique Territorial de la Loire (SIET 42). À cet effet, la Loire, grâce à l'action portée par l'ADEL 42 (Agence du Développement Économique de la Loire), a été lauréate d'un appel à projet de la DGCIS sur la thématique « Faciliter son quotidien et sa mobilité : un projet inter-clusters pour développer le marché des seniors auprès des PME par une approche sur les usages et le design universel ». Cette action a permis de mettre en place un

système de veille sur les marchés des seniors, de réfléchir avec les entreprises à la création de nouveaux produits et services et de constituer un réseau d'acteurs.

Par ailleurs, de par les compétences qui lui ont été conférées, le Conseil général de la Loire se trouve au cœur de cet environnement. Ses interventions en tant que coordonnateur et financeur des dispositifs au niveau de l'offre (politique sociale) et de la demande (politique économique) en font un acteur incontournable de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur. Cette position majeure doit lui permettre d'intervenir sur ce marché en mettant au centre des préoccupations le développement de réponses adaptées aux difficultés des usagers dans leur parcours de vie. C'est pourquoi, la Silver économie est une des thématiques retenues dans son Agenda 21. Depuis 2013, ce dernier est en cours de renouvellement afin de devenir un véritable outil stratégique et fédérateur nécessaire au pilotage des politiques départementales. Une des actions identifiées est la conduite de l'appel à projets « Seniors Concept ».

Enfin, cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme « Innovation et Compétitivité » qui est un des programmes de développement économique mené par le Département et dont la particularité est de favoriser l'innovation collaborative. Il s'inscrit dans la même lignée que les appels à projets précédemment lancés, à savoir « Design Concept » (2007) et « Eco-concept Facteur 4 » (2008).

3. LES PARTENAIRES DE L'APPEL À PROJETS « SENIORS CONCEPT »

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département de la Loire s'appuie sur l'ADEL 42 pour mettre à disposition des éléments de veille sur le marché des seniors, favoriser l'émergence, le dépôt de projets et pour l'animer.

Les acteurs économiques présents sur le territoire y sont associés. Ils seront invités à participer au jury de sélection. Au-delà de cette intervention, ils pourront apporter des compétences spécifiques, utiles au développement des projets, à savoir :

- **Les CCI de Saint-Etienne Montbrison et Roanne Loire Nord** : les conseillers Innovation pourront apporter leur expertise au développement des projets. De plus, une prestation de renseignement économique sera proposée pour les porteurs de projet retenus en phase 1.
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire** : des conseils aux porteurs de projet pourront être apportés.
- **L'INPI** : sensibilisation des entreprises sur les bonnes pratiques relatives à la propriété intellectuelle dans le cadre de partenariats et recommandations/ préconisations en la matière aux porteurs de projet.
- **BPI France** : expertise préalable des candidatures et accompagnement en tant que de besoin des candidats pour structurer et financer le projet, aide à la recherche de compétences externes (marketing stratégique...).
- **La Cité du design** : accompagnement des projets sur la méthode à utiliser et accès à la Matériauthèque facilité.
- **Le pôle Gérontologique et de l'Autonomie de Saint-Etienne** : mise en relation avec les compétences au niveau Enseignement supérieur/ Recherche dans le domaine de la gérontologie.
- **Saint-Etienne Métropole** : conseils aux porteurs de projet ; en fonction des projets et sous réserve d'éligibilité, un accompagnement via le dispositif MIND pourra être envisagé ainsi que des expérimentations.

- **Roannais Agglomération** : conseils aux porteurs de projet et en fonction des projets, des expérimentations pourront avoir lieu.
- **L'UT DIRECCTE 42** : conseils aux porteurs de projet et lien avec la filière nationale.

D'autres partenaires tels que l'agglomération Loire Forez et le Pays Roannais seront également associés.

4. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets devra permettre de :

- Favoriser **l'innovation collaborative portée par les réseaux d'entreprises** et **rechercher des dynamiques inter-clustering et intersectoriels**.
- Accompagner, in fine, les entreprises de la Loire pour **créer de nouveaux produits et services innovants dédiés aux seniors, diversifier leur activité et prendre de nouvelles parts de marché dans un délai de 3 ans**.
- **Répondre aux besoins des seniors dits « actifs » et des seniors dits « fragiles »** (en revanche, les projets ciblant directement la dépendance ne sont pas inclus dans cet appel à projets).

L'accent sera porté sur **l'approche marketing** et sur **l'observation des usagers**, qui permettront d'appréhender les **différents segments de marché, les circuits de distribution et les modèles économiques**.

5. LES BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS (LES DEPOSITAIRES)

Les projets seront portés par un **réseau d'entreprises présents dans la Loire** (pôles de compétitivité, grappes, clubs, centres de ressources, fédérations, syndicats professionnels...).

Ils doivent réunir **au moins deux entreprises adhérentes dont une des entreprises doit avoir son établissement demandeur dans la Loire**. Cette limite géographique ne s'applique pas pour les éventuels prestataires.

Si des **entreprises hors réseau** à ce jour et susceptibles de développer des produits et services innovants pour les seniors sont intéressées par cet appel à projets, elles sont invitées à contacter l'ADEL 42 qui les réorientera vers le ou les réseaux les plus appropriés (ou le cas échéant sur d'autres dispositifs).

Contact : Chantal HILAIRE hilaire@adel42.com / 06 70 31 26 44

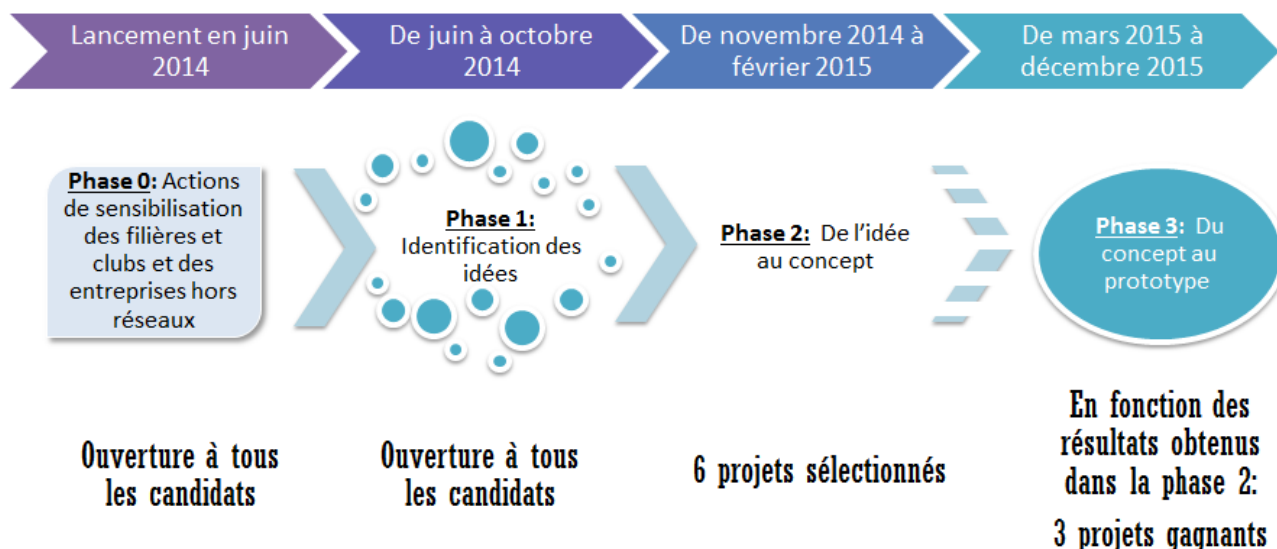
6. LES PROJETS ELIGIBLES

Cet appel à projets vise plus particulièrement 4 domaines pour lesquels la Loire a démontré de réelles perspectives de développement lors des travaux conduits depuis 2010 :

- **Téléassistance** : service, objets connectés, etc.
- **Habitat** : aménagement, agencement, domotique, mobilier, etc.
- **Santé et bien-être** :
 - Activités numériques liées à l'activité physique, au bien-être, au lien social, à la prévention du vieillissement
 - Textile
 - Dispositif médicaux pour seniors actifs
 - Agroalimentaire, etc.
- **Mobilité et accessibilité pour tous** : aménagement des espaces publics, des magasins, etc.

7. DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

L'intérêt de cet appel à projets réside dans l'accompagnement des réseaux d'entreprises et de leurs adhérents à intégrer un processus d'innovation : de l'idée au prototype en passant par le concept afin de montrer l'importance des études préliminaires dans tout développement de produit/ service innovant.



Le processus de sélection a lieu en 2 phases :

- **Phase 1** : sélection de 6 projets maximum pouvant donner lieu à une participation financière du Département pour la réalisation des prestations externes (dont études design et marketing) afin de développer des idées en concepts. Il s'agit d'une phase d'amorçage très en amont du développement de projet. L'objectif est d'identifier des idées susceptibles de déboucher sur une **mise sur le marché à 3 ans**.
- **Phase 2** : sélection d'un maximum de 3 concepts afin de concevoir des prototypes. La mise en place de cette phase dépend des résultats obtenus en phase 1. En effet, une seconde phase pourrait être lancée en 2015 avec les candidats retenus au titre de la phase 1 si les résultats des études sont concluants. Cette deuxième phase permettra d'accompagner les projets les plus prometteurs sur des travaux de R&D et d'industrialisation des innovations.

8. DEPOT DE CANDIDATURE

Les réseaux d'entreprises qui souhaitent répondre à l'appel à projets devront déposer un **dossier de candidature** (joint en annexe) qui comprendra :

- La formalisation précise de l'idée avec les principales étapes du projet
- Les publics ciblés par le projet et les améliorations attendues pour les seniors
- Une première approche du caractère innovant de l'idée
- La présentation des entreprises concernées et leur implication dans le projet
- Les prestataires pressentis en marketing et en design
- Les autres partenaires éventuels : experts scientifiques...
- Une approche financière

Les dossiers de candidature seront déposés avant le **8 octobre dernier délai** et renvoyés sous forme papier ou électronique au Conseil général de la Loire :

- Par mail : virginie.mourier@cg42.fr
- Par courrier papier :
Conseil général de la Loire
PAAE/ DDEI/ Service Innovation et Compétitivité
À l'attention de Virginie Mourier
Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint-Etienne Cedex 1

Suite au dépôt, la recevabilité du dossier sera confirmée par le Département. Des informations complémentaires pourront être demandées aux porteurs de projet.

Les projets seront examinés en octobre/ novembre 2014 par un jury composé de :

- Quatre conseillers généraux de la Loire,
- Un représentant des Directions du Développement Économique et de la Vie Sociale du Département,
- Un représentant de l'ADEL 42,
- Un représentant des chambres consulaires (CCI Saint-Etienne Montbrison, CCI Roanne Loire Nord et CMA de la Loire),
- Un représentant de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle),
- Un représentant de BPI France,
- Un représentant de la Cité du design,
- Un représentant du Pôle Gériatologique et de l'Autonomie de Saint-Etienne,
- Un représentant de l'UT DIRECCTE 42,
- Un représentant par agglomération (Saint-Etienne Métropole, Roannais Agglomération). L'agglomération Loire Forez pourra être également associée si elle le souhaite.
- Un représentant du Pays Roannais et de Loire Forez.

Les porteurs de projets seront invités à venir présenter leurs idées lors de ce jury.

6 projets maximum seront retenus.

Les projets seront soumis en Commission permanente du Conseil général de la Loire afin qu'elle statue sur les financements tels que prévus à l'article 9 du présent règlement.

Principaux critères de sélection :

- conformité des projets aux cibles visées
- créativité et caractère innovant
- potentiel de marché
- partenariat (entreprises, prestataires, etc)

9. DEPENSES ELIGIBLES – FINANCEMENT POUR LA PHASE DE SELECTION DES IDEES

L'objectif de cet appel à projets est de **réduire les risques pour les entreprises** à s'orienter sur un nouveau marché en apportant un soutien dans les phases préalables au lancement d'un nouveau produit ou service.

De ce fait, pour chaque projet retenu à l'issue de la phase de sélection des idées (maximum de 6 projets), les dépenses éligibles sont les dépenses liées à des **prestations externes** (études en design et en marketing...). Les frais de fonctionnement généraux ne sont pas éligibles.

Le Conseil Général de la Loire attribuera une subvention d'investissement pour chaque projet à hauteur d'environ 70% des dépenses de prestations externes (HT) sur présentation des devis dans la limite de 40 000 € de subvention. La subvention sera versée à la fin de la réalisation des études sur présentation des factures acquittées et sur remise du rapport d'activités lié au projet.

Pour chaque idée retenue, une convention spécifique entre le porteur de projet et le Conseil général de la Loire sera réalisée afin de définir de façon précise les engagements techniques et financiers.

Par ailleurs, les partenaires de l'appel à projets pourront préciser leur apport technique pour chaque projet. Cet apport sera mis en évidence dans la convention spécifique entre le Département, le porteur de projet et le(s) partenaire(s).

10. CONTACTS

Pour le Conseil général de la Loire :

- Virginie MOURIER, Responsable du service « Innovation et Compétitivité » : 04.77.48.43.45 ou virginie.mourier@cg42.fr
- Aurore TESTARD – FARRAT, chargée de mission « Réseaux et Territoires » : 04.77.48.40.83 ou aurore.testard-farrat@cg42.fr

Pour l'ADEL 42 :

- Chantal HILAIRE, Directrice adjointe: 06.70.31.26.44 ou hilaire@adel42.com
- Ingrid CLAIR : 04.77.49.25.54 ou icclair@adel42.com

FICHE DE PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

1. Réseau d'entreprises : Chef de projet

Nom de l'organisation : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Nom du contact : _____

Mail : _____ Tel : _____

Le réseau d'entreprises en tant que chef de projet s'engage :

- A accompagner les entreprises tout au long de l'appel à projets
- A mettre les moyens humains nécessaires
- A réaliser ce projet collectivement
- A faire le lien entre les entreprises et l'approche par les usages, le design et le marketing
- À tenir informé le Conseil Général de la Loire et l'agence du développement économique de la Loire de l'évolution du projet

2. Parties prenantes du projet :

a. Listing des entreprises concernées

- Nom, activité, adresse
- Position actuelle sur le marché des seniors
- Implication de chacun dans le projet

--

b. Les partenaires et/ou prestataires (conseils en marketing et/ou designers, experts scientifiques...)

--

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

a. Dénomination du projet/ de l'idée

b. Description du projet. Des notes et des documents complémentaires peuvent être joints à cette description (croquis, plans, photos...)

c. Quel est le caractère innovant¹ de votre projet ?

d. Quels sont les différents types de publics visés (cible) par votre projet ?

e. A quels types de besoins spécifiques liés aux seniors peut répondre votre projet ?
Quelles améliorations dans la vie quotidienne des seniors peut-il apporter ?

f. Réalisez un argumentaire rapide sur le marché des seniors et l'innovation (les opportunités que vous avez décelées sur ce marché)

¹ Selon la dernière version du manuel d'Oslo, on distingue quatre catégories d'innovation :

- de produit ou de prestation (quand il s'agit d'une entreprise du commerce ou des services) : création d'un nouveau produit ou offre d'une nouvelle prestation commerciale ou de service ;
- de procédé : mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services ;
- d'organisation : les cercles de qualité en sont un exemple ;
- de marketing : par exemple la mise en franchise ou la promotion sur Internet.

- g. Quel(s) est ou sont les moyens que vous allez utilisé(s) pour observer les besoins de votre cible et travailler sur l'approche marketing

- h. Présentez une brève évaluation financière de votre projet